

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).
le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,
Culture, Associations, Communication, Sport**

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe
Jeunesse, Affaires scolaires et social et
C.C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)**

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe
Relations Intercommunales**

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint
Urbanisme, Travaux**

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mardi : 10H à 12H

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée
à la culture**

murielle.dehove@locoal-mendon.fr

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée
aux écoles**

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14H à 16H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations
municipales n° 98

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

**1. Présentation du Pôle d'Echange Multimodal
d'Auray**

Fabrice Robelet, vice-président d'AQTA, présente le projet du Pôle Multimodal et d'Echange qui va être réalisé à la gare d'Auray, à cheval sur Auray et Brech. Ce projet qui a un coût de 28 Millions d'Euros, sera financé par l'Etat, la Région Bretagne, la SNCF et, pour la plus grosse partie par AQTA. M. Robelet rappelle qu'en 2017, Auray ne sera plus qu'à 2h40 de Paris.

2. Régime indemnitaire

Rappel des différentes primes instituées pour le personnel communal : l'indemnité d'Administration et de Technicité, l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires, l'Indemnité pour travail de nuit, dimanche et jours fériés. La commission finances du 26 novembre propose de reconduire le régime existant.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

3. Tableau des effectifs

Il s'agit d'acter la situation existante aujourd'hui. Tous les changements ayant eu lieu en cours d'année ont été intégrés au fur et à mesure.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

4. Rémunération des agents recenseurs

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Pour le recrutement des agents recenseurs, il a d'abord été demandé aux agents communaux à temps non complet. Deux agents ont accepté. Quatre autres personnes ont été recrutées. Les montants de

rémunération présentés sont ceux préconisés par l'INSEE à l'exception du tarif proposé pour la réponse par internet qui a pour but d'inciter les agents à proposer à la population de répondre en ligne.

5. Tarifs restaurant scolaire pour 3 enfants

Il existe un tarif cantine et garderie pour 1, 2 et 3 enfants et plus. Il est sous-entendu qu'il s'agit d'enfants scolarisés sur la commune de Locoal-Mendon mais ce n'est pas expressément précisé. Il faut donc indiquer ce point sur la délibération car une famille a demandé à ce que le tarif 3 enfants soit appliqué alors que l'un de leurs enfants est scolarisé au collège.

Vote à l'unanimité des présents et représentés, pour que le tarif 3 enfants pour le restaurant scolaire et la garderie ne s'applique que pour les enfants scolarisés sur la commune.

6. Tarifs communaux

La Commission Finances du 26 novembre propose une augmentation de 1%.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

7. Tarifs Salle Emeraude

La Commission Finances du 26 novembre propose une augmentation de 1%.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

8. Mouillage : frais de gestion

La gestion des mouillages est concédée à l'association Le Doren et en principe les titulaires doivent adhérer à l'association. Or, certains refusent cette adhésion ce qui entraîne un surcroît de travail pour la commune. Il est donc proposé de facturer à ces personnes la somme de 40€ pour frais de gestion. L'adhésion à l'association est de 7€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

9. Abrogation de la délibération du 6 octobre 2015 relative à la création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS)

Le Maire rappelle la nécessité de mettre en place le GCSMS. Il explique que ce sont les CCAS et non pas les communes qui doivent constituer ce groupement car ce sont les CCAS qui seront employeurs des agents qui vont intervenir. Il faut donc abroger la délibération n°2015-78 du 6 octobre. Le Conseil d'Administration

du CCAS a délibéré le 2 décembre sur la création du GCSMS.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

10. Questions diverses

Frelons asiatiques : David Le Sommer, référent Frelon Asiatique, présente la carte des nids trouvés et explique que 11 ont été détruits dont 6 nids primaires. Le coût de cette destruction a été de 928€. Karine Bellec précise que l'arrêt du financement de la destruction de ces nids par le Département n'incite pas la population à agir. David Le Sommer indique que le SDISS possède le matériel nécessaire.

11. Dates à prévoir

Conseils Municipaux : 19 janvier, 8 mars et 21 mars à 20h30.

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité routière

Jusqu'à quel âge doit-on conduire ?

Aujourd'hui, à 70 ou 80 ans, on ne se considère pas comme « vieux ». Pourtant, à partir de 45 ans, les capacités physiologiques et cognitives diminuent. En France, contrairement à certains pays, il n'existe pas de contrôle médical permettant de décider si l'on peut encore conduire ou non. C'est à chaque conducteur d'être responsable, et de savoir arrêter la conduite au bon moment.

Conducteurs seniors, n'hésitez pas à prendre quelques leçons avec un moniteur d'auto-école, pour réapprendre les bons réflexes et reprendre confiance en vous. Évaluez vos capacités à conduire (vigilance, vision, mobilité...), faites-vous aider par votre entourage, votre médecin. Arrêtez progressivement de conduire. Évitez les longs trajets, limitez-vous aux déplacements dont l'itinéraire vous est familier. Ainsi, vous contribuerez à la diminution du nombre d'accidents.

Le référent sécurité routière.

CCAS

Le CCAS a décidé de modifier le mode d'attribution des colis de Noël. Partant du fait que nous ne vieillissons plus de la même manière, que beaucoup de septuagénaires sont très actifs dans notre commune et que recevoir ce colis était dérangerant pour certains, nous avons décidé de ne pas distribuer ce colis aux 70 ans de 2015 et qu'à partir de 2016 seules les personnes ayant 75 ans et plus le recevront (sauf situation sociale particulière).

2016 verra également la mise en place d'un accueil à destination des plus isolés sur notre territoire. Certains ne voient personne à part les infirmiers, ou les aides à domicile. Les professionnels de santé de Locoal-Mendon (médecins, infirmiers, kinés, aides à domicile..) nous signaleront et encourageront ces personnes à participer à ces ateliers qui seront animés par Madame Christine LE FLOCH. Il ne s'agit pas là de mettre en place un « nouveau club », celui de nos aînés fonctionne très bien, mais de créer et d'apporter un peu de lien et d'activités très simples dans un autre environnement.

Pour pouvoir coordonner cette action ainsi que pour gérer et répondre aux demandes de plus en plus nombreuses que reçoit le CCAS : aides sociales, aides Energie- Eau, banque alimentaire ... soumises à une réglementation plus pointue et plus complexe, nous avons créé un poste d'agent social à mi-temps (contrat d'1 an) titulaire d'un diplôme d'Economie Sociale et Familiale. Cette personne sera en poste à partir de février les mardis après-midi, les jeudis et vendredis à la mairie.

Catherine Besnard
Adjointe Affaires Sociales

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique (*Vespa Vélutina*) a connu une forte progression sur notre commune en 2015, passant de 3 nids découverts en 2014, à plus de 20 en 2015 (avec un développement particulier dans l'agglomération du Bourg).

La lutte contre le Frelon asiatique va devoir être intensifiée en 2016.

Une carte de notre commune indiquant les emplacements des différents nids de l'année 2015 est disponible en mairie. Si vous découvrez un nouveau nid, merci de contacter la mairie pour mise à jour du document.

Nous organisons une réunion d'information sur le piégeage (fabrication de pièges) **le samedi 06 février 2016**, salle du conseil municipal. Prévoir des bouteilles plastiques (eau, soda...).

Nouveau à Locoal-Mendon

Grainothèque

Une boîte est mise à disposition à la médiathèque pour favoriser les échanges de graines biologiques (fleurs et légumes) entre jardiniers. Des petits sachets en papier sont prêts à recevoir vos surplus de graines, en indiquant la date et le lieu de leur récolte, ainsi que vos commentaires et conseils à la personne qui souhaitera en bénéficier.

AQUAVIHAN

Dans le joli village de Kervihan, « Aquavihan » vous propose ses activités dans une piscine couverte et une eau chauffée entre 28 et 30°C.

Votre maître-nageur, Laetitia TARTUFARI, diplômée d'état aux activités de la natation en 2010 au CREPS de Dinard et titulaire d'une Licence III STAPS, Activités Physiques Adaptées, obtenue à l'IFEPS, à Angers en 2003.

Plus de 4 ans d'expérience dans le milieu de la natation et 7 ans en tant qu'éducatrice sportive en milieu terrestre, j'ai travaillé auprès d'enfants, d'adultes, de personnes âgées et de personnes à mobilités réduites.

Mes compétences me permettent de répondre aux besoins d'hommes et de femmes en rémission, d'une pathologie ou d'un traumatisme, désirant retrouver une activité physique.

Je vous propose :

Des séances d'aquagym douce, tonique dans le but de travailler l'ensemble des muscles de votre corps, adapter votre respiration pendant l'effort et passer un agréable moment en petit comité (7 personnes maximum dans l'eau).

Des séances de natation enfant à partir de 5 ans (initiation et perfectionnement).

Des cours particuliers enfant/adulte sur demande (peur de l'eau, initiation, perfectionnement).

Des randonnées aquatiques sur la plage de Kerhilio à ERDEVEN.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au [0679222495](tel:0679222495) ou consulter le site internet www.aquavihan.fr

J'aimerais remercier **Monsieur et Madame AUBAUD**, les propriétaires de la piscine, qui ont accepté cette demande particulière et sans qui tout cela ne serait possible.

SITE DE L'ETANG DE ST JEAN

L'étang de St Jean est un site naturel emblématique et mystérieux de la ria d'Etel. Vaste zone humide de plus de 80ha, il a été préservé depuis des décennies par ses

propriétaires successifs et offre, notamment, un lieu unique de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Suite à une vente amiable début juillet 2015, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire d'une partie du site.

Une phase d'acquisition de connaissances de l'espace naturel et de son fonctionnement écologique a démarré dès septembre 2015. Elle se concrétisera d'ici la fin de l'année 2016 par la rédaction d'un plan de gestion, confiée au bureau d'étude *Biosferenn*. Ce document permettra de guider la gestion et les usages sur le site, sur la base des enjeux (écologiques, paysagers, historiques, etc.) qui auront été mis en avant.

Support potentiel de découverte de la nature et de sensibilisation à la biodiversité, son ouverture au public fait partie des missions du Conservatoire du littoral qui pourra l'organiser afin qu'elle se déroule en parfaite conformité avec la préservation des milieux naturels et des paysages.

Afin de disposer d'un relai local pour la gestion du site, le Conservatoire du littoral et le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, qui dispose de compétence en termes de gestion des espaces naturels sensibles, travaillent ensemble pour mettre en place un dispositif de gestion adapté et pérenne.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} février au 30 avril 2016, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

05 avril 2016

Passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD)

Environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de votre téléviseur.

Comment vérifier la compatibilité de son installation ?

Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD », ou visualisez le logo « Arte HD » sur les chaînes 7 ou 57. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper. Un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€, sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Plus d'informations sur recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local).

ACTIONS AGENDA 21 LOCOAL-MENDON

Broyage déchets verts

Suite au succès de la première permanence (le 14 novembre dernier), la municipalité propose une seconde permanence de broyage de déchets verts, **le samedi 23 janvier de 9H30 à 11H30**, aux Ateliers Municipaux de Locoal-Mendon. Les modalités sont les mêmes. Chacun vient avec ses branchages et repart avec son paillage, le broyage est assuré par les agents des services techniques. Les candidats sont invités à s'inscrire en mairie en précisant le volume et la nature de leurs déchets.

Le paillage permet de s'économiser au jardin : évite le désherbage, favorise l'activité biologique du sol et l'enrichit de matières nutritives. Cela permet aussi d'économiser des trajets à la déchèterie...

Jardins partagés biologiques

Lors du forum des associations le 5 octobre, de nombreuses personnes ont répondu favorablement à la création de jardins partagés sur la commune, autant pour venir jardiner, que pour faire partie d'une dynamique pour apprendre à jardiner avec les principes du jardin biologique. Ces principes ont été développés par Denis Pépin, jardinier-agronome, lors d'une conférence très pédagogique le samedi 24 octobre à la Salle Émeraude, organisée pour le lancement des jardins partagés. Le thème « démarrer son potager biologique sur de bonnes bases », a rencontré un vif intérêt : 150 personnes sont venues y assister. Une première rencontre entre jardiniers était proposée le dimanche 18 octobre, chaque participant a pu exposer ses envies. Des particuliers s'étaient manifestés en amont de cette réunion pour proposer des terrains aux futurs jardiniers (tout en se questionnant sur les responsabilités et conventions à mettre au point). Un représentant de l'association Pourquoi Pas (Auray) était donc invité et a présenté le fonctionnement mis au point par leur groupe « 1 jardin pour 2 » depuis plusieurs années (mise en relation de personnes souhaitant jardiner mais ne disposant pas de jardins, et de personnes ne pouvant pas s'occuper de leur jardin et souhaitant le mettre à disposition).

Les jardins partagés sur Locoal-Mendon démarrent donc sur les terrains municipaux, mais s'ouvrent aussi sur cette possibilité d'occuper des terrains privés.

-le terrain près de l'école Hugues Auffray à Mendon : Les premiers jardiniers ont commencé à organiser les parcelles, huit parcelles d'environ 35m² chacune. Le terrain pédagogique scolaire est préservé à son emplacement existant. Cinq parcelles (quatre parcelles individuelles et une collective) sont investies par sept jardinier-e-s, qui ont préparé le sol par d'épaisses couches de paillage successives, sans retourner la terre.

-le terrain de Mané Angl à Locoal n'a pour le moment pas trouvé de jardinier-e-s... avis aux amateurs !

Les personnes intéressées pour se joindre au groupe des Jardins Partagés (pour jardiner, pour composter, pour participer aux discussions, aux échanges) peuvent se manifester auprès de la mairie, ou directement auprès du groupe de jardiniers :

Accueil mairie : 02 97 24 60 87 / Michel Kerdilès : 02 97 24 66 32 / Emmanuelle Chatillon : 06 13 28 87 66

Information sur le compostage (tiré du guide du compostage publié par l'Ademe)

Le compostage reproduit à petite échelle, et en accéléré, le processus naturel de fabrication de l'humus de nos forêts. Grâce au travail de micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes...) et de petits invertébrés (vers, collemboles, cloportes...), les matières biodégradables se transforment au contact de l'air (oxygène) et de l'humidité, en humus ou compost, une matière proche du terreau, riche en éléments minéraux, qui peut être utilisée comme fertilisant pour nos jardins ou plantes d'agrément.

....Pourquoi composter ? Réduire le volume des ordures ménagères : 30% de nos poubelles sont constituées de déchets organiques pouvant être traités par un composteur domestique.

Respecter l'environnement : -Réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets -Limiter la quantité de déchets humides incinérés -Limiter l'utilisation d'engrais chimiques -Créer des jardins biologiques.

Faire des économies : Composter c'est également aider nos collectivités à mieux gérer les déchets et à engager moins de frais pour leur collecte et leur traitement !

Questionnaires

Afin de mieux connaître les attentes des Locoal-mendonnois, l'équipe de l'agenda 21 propose deux questionnaires.

Mode d'emploi : Compléter et entourer les réponses satisfaisantes, découper le questionnaire et le déposer en mairie au plus tard le samedi 23 janvier. Les résultats seront annoncés dans le prochain Immédiat.

QUESTIONNAIRE « Déchets verts »

1) Etes-vous intéressés par l'opération « broyage de déchets verts » (chacun vient avec ses déchets verts et repart avec son paillage) OUI NON

2) Si oui : A quelle fréquence (A) et saisonnalité (B) souhaiteriez-vous que des permanences soient mises en place ? Les réponses A et B peuvent se combiner (par exemple toutes les semaines en automne/hiver)

A : Une fois par semaine / Tous les 15 jours / Une fois par mois / Tous les deux mois / Une fois par trimestre

B : Printemps-Automne / Automne-Hiver / Toute l'année

3) Commentaires :

QUESTIONNAIRE « Compostage »

1) Vous êtes-vous équipé d'un composteur individuel proposé par la communauté de communes ?

2) L'utilisez-vous ?

3) Rencontrez-vous des difficultés à l'utiliser (préciser quelles difficultés) ?

3) Souhaiteriez-vous plus d'information afin d'améliorer votre technique de compostage ?

4) La pratique du compostage collectif se développe actuellement dans de nombreuses communes (logements collectifs, quartiers urbains, mais aussi en milieu rural ...) Seriez-vous intéressés pour en savoir plus sur cette possibilité ?

Merci de votre attention et de votre participation !



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr